

Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !

Numéro 24 - Septembre 2015

À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Place à la Montagne et Escalade pour le dossier de ce 24^{ème} numéro du Mag' du CDOS 63. Nous avons rencontré le tout nouveau Président du Comité Départemental de Montagne et Escalade, Serge CHAPUY.



Dans ce numéro :

Echos des Comités	2
Le C.D.O.S en action	3
Le dossier	4
Infos du CRIB	6

LES RÉSULTATS DU CHALLENGE DE LA COMMUNE LA PLUS SPORTIVE DÉVOILÉS

Servant et Saint-Bonnet-Près-Riom ont été élues Communes les plus sportives du Puy-de-Dôme 2015, respectivement dans les catégories « Moins de 1 500 habitants » et « Moins de 2 500 habitants ».

deux municipalités et de leurs associations.



Ce Challenge 2015, 4^{ème} du nom, a permis de récompenser le travail en faveur de la pratique du sport des

- ◆ Ping Tour 2015
- ◆ St Bonnet Près Riom et Servant élues Communes les plus sportives 2015
- ◆ Présentation du Comité Départemental de Montagne et Escalade
- ◆ Zoom sur le service civique
- ◆ Actualités de la CCNS

ÉDITO



Paris officiellement candidate !

Dans la course à l'obtention des JO d'été, que Paris n'a plus organisé depuis 1924, la capitale et toute la France espérons, seront opposées à Budapest, Hambourg, Rome et probablement Los Angeles, Toronto et Bakou. C'est durant l'été 2017 que le

Comité International Olympique (CIO) devrait trancher entre les différentes candidatures. Malgré un coût global d'organisation estimé à environ 6 milliards d'euros, les Jeux Olympiques restent aujourd'hui une magnifique vitrine pour un pays.

Bonne rentrée à tous.

Geneviève SECHAUD

ECHOS DES COMITÉS

Léa FOUCHARD, sacrée Championne du Monde 2015 de BMX !

La licenciée du club de Gerzat BMX a remporté le titre mondial à Zolder en Belgique fin juillet.

Après son titre de championne de France en 2015, Léa, à seulement 15 ans, a glané le titre de Championne du Monde catégorie girl 15.

Félicitations à elle ainsi qu'à toute l'équipe du Gerzat BMX qui s'est largement illustrée pendant la compétition.



LE PING TOUR 2015 FAIT ÉTAPE PLACE DE JAUDE - 12 SEPTEMBRE

La Fédération Française de Tennis de Table et la Ligue d'Auvergne organisent en partenariat une étape de Ping Tour 2015 le samedi 12 septembre sur la Place de Jaude, à Clermont-Fd.

Au programme, toute la journée, des animations ludiques et gratuites pour découvrir ou redécouvrir le Tennis de Table.

Plus de renseignements auprès de la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table et sur :

www.pingtour.fr



COLLOQUE « LE PARCOURS D'EXCELLENCE CHEZ LE JEUNE SPORTIF »

L'Université Blaise Pascal et plus précisément le laboratoire "Adaptations Métaboliques à l'Exercice en conditions Physiologiques et Pathologiques" (AME2P) organise un colloque le vendredi 9 octobre 2015 à Clermont-Fd sur le thème :

**"Le Parcours d'Excellence chez le Jeune Sportif :
Préparation, Suivi et Accompagnement"**

*Amphi recherche du Pôle Physique -
Campus des Cèzeaux*

Plus d'informations sur le programme de la journée et sur les inscriptions en suivant le lien ci-dessous :

<http://ame2p.univ-bpclermont.fr/article42.html>



À vos agendas !

- ⇒ Ping Tour 2015 : **le 12 septembre 2015, Place de Jaude**
- ⇒ Journée du Sport Scolaire : **le 16 septembre 2015**
- ⇒ Tournoi de rugby toucher - entreprises : **le 18 septembre 2015 au Stade Leclanché**
- ⇒ Fête de la Coupe du Monde de rugby avec ton quartier : **le 19 septembre 2015 au Stade Leclanché**
- ⇒ Randonnée Sentez-vous Sport : **le 20 septembre 2015 (départ parking de l'Artemium à Ceyrat)**
- ⇒ Les responsabilités des dirigeants bénévoles : **le 21 septembre 2015 de 19 h à 21 h (10 €)**
- ⇒ Recyclage PSC 1 - Secourisme : **les 22 et 23 septembre 2015 de 19 h à 21 h (40 €)**
- ⇒ Animer une équipe de bénévoles : **le 24 septembre 2015 de 18 h 30 à 20 h 30 (10 €)**
- ⇒ Championnat de France de VTT Sport Adapté : **du 25 au 27 septembre 2015 à Châtel Guyon**
- ⇒ Découvrir PowerPoint : **le 29 septembre 2015 de 18 h 30 à 21 h (10 €)**

LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME EN ACTION

LE CHALLENGE DE LA COMMUNE LA PLUS SPORTIVE 2015

SERVANT ET ST BONNET PRES RIOM À L'HONNEUR



Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !

SERVANT
Commune la plus sportive du Puy-de-Dôme



Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme
Centre d'Affaires Auvergne - 15 bis rue du Pré la Reine
63000 Clermont-Ferrand
TÉL : 04 73 14 09 61 - Mail : CDO563@wanadoo.fr
puydedome.franceolympique.com

En 2015, notre association a organisé la 4^{ème} édition du Challenge de la Commune la plus sportive du Puy-de-Dôme. Ce Challenge concerne toutes les communes du Puy-de-Dôme comptant moins de 2 500 habitants, soit un peu plus de 430 communes.

Ce sont les communes de **SERVANT** (catégorie *moins de 1 500 habitants*) et **ST BONNET PRES RIOM** (catégorie *Entre 1 500 et 2 500 habitants*) qui ont été élues Communes les plus sportives du Puy-de-Dôme 2015.

Pourquoi ce Challenge ?

Aujourd'hui, le sport est reconnu par tous comme indispensable à l'éducation des jeunes. Il est aussi prouvé que la pratique physique ou sportive est tout aussi essentielle au maintien de la santé chez l'adulte. Mais ce n'est pas tout.

Le sport et sa pratique représentent également un facteur important d'animation pour la cité. C'est pourquoi le C.D.O.S du Puy-de-Dôme, à travers l'organisation de ce Challenge, continue d'encourager les efforts des petites communes du département en faveur de l'accès pour tous à la pratique sportive. **Cette 4^{ème} édition est marquée par le parrainage de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme (AMF), avec qui le**

C.D.O.S du Puy-de-Dôme a signé un protocole d'accord en avril 2015.

Une cérémonie de remise des récompenses a été organisée dans chacune des deux communes où la municipalité et les associations sportives se sont vues remettre des présents.




Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !

ST-BONNET-PRÈS-RIOM
Commune la plus sportive du Puy-de-Dôme



Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme
Centre d'Affaires Auvergne - 15 bis rue du Pré la Reine
63000 Clermont-Ferrand
TÉL : 04 73 14 09 61 - Mail : CDO563@wanadoo.fr
puydedome.franceolympique.com

SPORT JEUNES EN SORTIE COURSE D'ORIENTATION




Comme nous en avons pris l'habitude depuis trois ans maintenant, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a organisé une sortie extérieure pour les enfants de Sport Jeunes. Le **jeudi 9 juillet 2015 de 10 h à 19 h**, Sport Jeunes a délocalisé au Vernet-la-Varenne pour une journée organisée sur le thème de la course d'orientation.

Une façon également de marquer la 20^{ème} édition de Sport Jeunes. Déjà vingt ans que le Centre d'activités organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme accueille les enfants dès l'âge de 6 ans dans les gymnases clermontois et déjà vingt ans que l'association leur propose des vacances sportives. En deux décennies, ce sont plus de 22 000 enfants qui ont participé à Sport Jeunes.

LE DOSSIER

À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX !

Pour ce 24^{ème} numéro, place au Comité Départemental de Montagne et Escalade que nous avons découvert grâce à notre rencontre avec son nouveau président, Serge CHAPUY.

L'ESCALADE, UNE DISCIPLINE EN PLEINE ASCENSION

PRÉSENTATION DU COMITÉ

Le Comité Départemental de Montagne et Escalade est l'interlocuteur territorial pour toutes les activités régies par la Fédération Française ; à savoir six disciplines sportives (Escalade, Canyonisme, Raquette à neige, ski-alpinisme, alpinisme et randonnée montagne) avec une délégation sur les quatre premières. Ainsi, le Comité Départemental assure le développement sportif territorial, le soutien et la représentativité des associations.

ATOUT DU COMITÉ : LA SALLE CASAMUR

Le Comité est un Comité important qui dénombre de très nombreux sites naturels d'escalade. Il est aussi le seul Comité en France, à disposer et également à gérer une salle d'escalade. CASAMUR est un outil essentiel et est donc géré exclusivement par le Comité Départemental. Cette salle d'escalade est, sous diverses conditions, accessibles à tous les licenciés FFME et au grand public.

Par exemple, pour réaliser une séance à CASAMUR, une personne n'ayant pas de licence FFME devra s'acquitter d'un « ticket d'entrée » de 9 € qui comprend notamment une assurance, qui en plus d'être essentielle, est obligatoire.



PRIORITÉ À L'ESCALADE

Le Comité Départemental oriente essentiellement ses missions et le travail des 5 salariés autour de la discipline Escalade. En plus de la gestion et de l'entretien au quotidien de la salle d'escalade CASAMUR, les salariés du Comité encadrent des groupes, organisent des stages pour tous types de publics et réalisent des formations.



ÉQUIPEMENT DES SITES NATURELS POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Le Comité Départemental a pour mission de répertorier tous les sites naturels de pratiques de l'escalade, gérés par le mouvement fédéral grâce aux conventions signées avec les propriétaires, souvent les Municipalités. Ces sites se retrouvent dans le TopoGuide que le Comité Départemental propose à la vente.

Ainsi l'ensemble de ces sites doit être équipé ou rééquipé, en fonction. Et c'est une des missions majeures des salariés du Comité Départemental.

L'escalade est souvent considérée comme une discipline à risques, mais aujourd'hui, les évolutions des techniques, du matériel et la **sécurisation des sites** de pratique en font une activité dans laquelle on évolue en sécurité.



UNE PRATIQUE LOISIR DANS LE DÉPARTEMENT

Dans le Puy-de-Dôme, l'escalade est essentiellement une pratique de Loisir, car peu de licenciés du Comité Départemental sont inscrits dans des compétitions.

Une des difficultés rencontrées par le mouvement sportif de la montagne et escalade réside dans l'absence dans le Puy-de-Dôme de grandes structures qui permettraient d'accueillir des compétitions de grande ampleur. Compétitions qui serviraient l'image et la notoriété de l'escalade.



**Organisation
du CD**

Président :
Serge CHAPUY

Secrétaire :
Augustin BOSQUET

Trésorier :
Francis LEFEBVRE

Le Comité en chiffres

19 clubs

1 335 licenciés

12 élus au Comité Départemental

5 salariés

DE PLUS EN PLUS POUR LES SCOLAIRES

L'escalade se développe et sa pratique est de plus en plus accessible, notamment par le biais des collèges. Les municipalités, propriétaires des gymnases, s'équipent de plus en plus et mettent à disposition des collèges leurs murs d'escalade.

Le Comité Départemental soutient et conseille les Municipalités qui souhaite installer, souvent dans un gymnase, un mur d'escalade ; d'un point de vue technique et sécuritaire.

PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

L'objectif de l'escalade est selon toute logique d'atteindre le sommet d'une voie ou d'un bloc en évoluant à mains nues et sans aide matérielle. En effet, le système d'assurage doit parer la chute ou aider à redescendre, mais pas aider le grimpeur dans son ascension.

VOIE = itinéraire tracé et côté, dépassant les 4m de hauteur et nécessitant une corde

BLOC = itinéraire tracé et côté, dépassant les 4m de hauteur et nécessitant un tapis de réception

IMMENSE TERRAIN DE JEU POUR LES GRIMPEURS

Evoluant sur tous les types de rocher en extérieur et en intérieur dès l'âge de 6 ans (même si les salles accueillent les enfants dès leur 4 ans) mais également sur des murs en intérieur ou des blocs, le terrain de jeu des grimpeurs est immense et multiple.

Les structures artificielles d'escalade (SAE) permettent de pratiquer ce sport tout au long de l'année pour l'entraînement hors saison, quelles que soient les conditions météorologiques, mais offrent aussi un lieu de pratique dans les régions peu fournies en falaises naturelles, ce qui n'est pas forcément le cas dans notre département.

L'entraînement sur SAE permet aussi aux clubs de faire découvrir toutes les facettes de l'escalade à leurs licenciés.

Comme c'est le cas dans beaucoup d'autres disciplines sportives, la qualité de l'encadrement aussi bien technique que relationnel est souvent très important dans la réussite. Un bon encadrant doit ainsi être très professionnel, attentif aux personnes, très pédagogue et « toujours très optimiste ».

L'ESCALADE, DISCIPLINE BONNE POUR LA SANTÉ ET LE DOS

Physiquement, l'escalade est un sport complet sollicitant aussi bien les mains et les bras que les jambes et le haut du corps ainsi que des aptitudes mentales importantes. L'escalade est également un sport à technicité et finesse, où souplesse, équilibre et coordinations sont mis à l'honneur.

Ainsi, aujourd'hui l'escalade est un sport qui se voit de plus en plus souvent recommandé, voire prescrit, par des médecins souhaitant apaiser certaines lombalgies de leur patient. En effet, il s'agit d'un des rares sports qui muscle le dos, non pas en compression, mais en étirement. Une caractéristique bienfaisante pour les dos douloureux.

Enfin, les aspects psychologiques de la pratique de l'escalade ne sont pas à négliger : développement de la confiance en soi (et en l'autre), analyse de la situation, anticipation, gestion de la peur et respect. En extérieur, l'escalade sur rocher ou en falaise offre un cadre de nature ressourçant et énergisant.

**EN PLEINE ASCENSION,****L'ESCALADE PEUT-ETRE UN JOUR OLYMPIQUE ?**

En 2013, l'escalade comptait parmi les 7 disciplines sportives de la short list du CIO pour intégrer le programme des Jeux Olympiques de 2020. Initialement prévue pendant l'été de cette année, la divulgation de la liste des sports présents aux Jeux de 2020 a été reportée à l'été 2016.

**Infos pratiques**

Comité Départemental de Montagne et Escalade

22 Ter Impasse Bonnabaud

63000 CLERMONT-FD

☎ 04 73 29 24 71

✉ ffme63@orange.fr

http://ffme63.blogspot.fr



INFOS DU CRIB - ZOOM SUR LE SERVICE CIVIQUE

QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Un engagement volontaire

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes **de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme** ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.*

**le volontariat de service civique est ouvert à des personnes de plus de 25 ans mais ne peut bénéficier d'aide d'Etat.*

Dans 9 domaines d'intervention : il peut être effectué dans 9 grands domaines **dont le sport**.

Indemnisé

Le Service Civique, indemnisé **573.65 euros net par mois**, peut être effectué auprès d'associations, sur une période pouvant aller de **6 à 10 mois** en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins **24 h par semaine (maximum 35 h)**. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

LES OBJECTIFS DU SERVICE CIVIQUE ?

Offrir une possibilité au jeune de s'engager au service des autres et de la collectivité en accomplissant une mission d'intérêt général lui permettant d'acquérir des compétences.

QUEL EST LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE ?

Une mission d'intérêt général

- ◆ d'une durée de 6 à 10 mois
- ◆ pour un temps d'intervention hebdomadaire compris entre 24 h et 35 h
 - ◆ encadré par un tutorat
- ◆ avec un temps de formation civique et citoyenne et une formation aux 1^{ers} secours
- ◆ un accompagnement à la construction du projet d'avenir du volontaire

QUELLE MISSION ?

- ◆ Elle doit être **d'intérêt général**, concourir au bien public, à la satisfaction d'un besoin social ...
- ◆ Elle **ne peut se substituer à un emploi identifié** : elle est différente et complémentaire, sans s'y substituer, à l'action des salariés, bénévoles et stagiaires.
- ◆ Elle **n'a pas vocation à procurer à la structure un avantage économique**.
- ◆ Elle **ne doit pas être centrée** sur les tâches liées aux fonctions supports de la structure.
- ◆ Elle **privilégie l'action directe du volontaire** qui assure donc des fonctions d'accompagnateur, d'ambassadeur ou de médiateur accomplissant principalement des tâches de communication, de pédagogie, d'écoute ou d'accompagnement.
- ◆ La relation liant le volontaire à la structure **n'est pas une relation de subordination mais une relation de collaboration**. Le volontaire ne peut pas être livré à lui-même.

RECRUTEMENT DU VOLONTAIRE

- ◆ Déposer les offres de mission sur le site : www.service-civique.gouv.fr ;
- ◆ S'assurer qu'une visite médicale ai lieu avant la souscription du contrat
- ◆ Signer avec le candidat un contrat de Service Civique
- ◆ Signer une convention entre le volontaire et l'organisme

LE MAG' DU C.D.O.S 63

LE RÉGIME INDÉMNITAIRE

- ♦ Une **indemnité mensuelle (non imposable) de 467,34 € net**, financée par l'Etat et payée par l'Agence de services et des Paiements **est directement versée au volontaire** en fin de mois.

Une majoration de l'indemnité sur critères sociaux de 106.38 € net/mois est possible dans certains cas : bénéficiaires RSA, RMI, API ou boursiers 5^{ème} échelon et + de l'enseignement supérieur.

- ♦ En plus de cette indemnité mensuelle, **une prestation de 106.31 € minimum**, en nature ou en espèces, versée par l'organisme d'accueil au volontaire (contribution aux frais de restauration, de logement et/ou de transports).

Une prise en charge par l'Etat des cotisations maladie, maternité, retraite et CSG-CRDS pour le volontaire.

Une aide de 100 € mensuelle versée aux associations seules par l'ASP au titre du tutorat.

Au total, le volontaire perçoit au minimum 573.65 € mensuels.

UN AGRÉMENT OBLIGATOIRE

Avant de pouvoir accueillir un volontaire en service civique, la structure associative doit faire une demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique ou alors avoir recours à une « intermédiation ».



Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme est agréé au titre de l'engagement de Service Civique par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme et pourra jouer ce rôle d'intermédiation.



DATE IMPORTANTE À COCHER DANS VOS AGENDAS !

Jeudi 19 novembre 2015 - Les 10 ans du CRIB

à la Maison des Sports de Clermont-Fd

Tables-rondes débats sur des thèmes d'actualité : la formation professionnelle des salariés et des dirigeants, la mutuelle obligatoire, les réelles responsabilités des dirigeants associatifs, le statut de travailleur indépendant En présence de professionnels.

Randonnée Sentez-vous Sport
Dimanche 20 septembre 2015
GRATUIT

Parcours famille - 5 km
Parcours sportif - 9 km
Départ entre 9 h 30 et 11 h 30

Animations sportives et nutritives sur le parcours et ravitaillement

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, visite possible du Moulin de la Tranchère.

Départ Parking de l'Artenium à CEYRAT

ÉVÉNEMENT À VENIR

Randonnée Sentez-vous Sport

Dimanche 20 septembre 2015

Deux parcours (5 et 9 km) seront proposés par le C.D.O.S du Puy-de-Dôme et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre avec des animations sportives et nutritives entièrement gratuites.

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, tous les randonneurs auront également l'occasion de découvrir le Moulin de la Tranchère et goûter leur pain.

**Départ depuis le parking de l'Artenium à Ceyrat
entre 9 h 30 et 11 h 30.**

ACTUALITÉ DE LA CCNS

Salarié en fin de contrat : portabilité de la garantie prévoyance OBLIGATOIRE

La loi relative à la sécurisation de l'emploi a généralisé le principe de portabilité des droits en matière de prévoyance et de santé depuis le 1^{er} juin 2015.

Qu'est que la portabilité ?

Il s'agit du **mécanisme permettant à un ancien salarié de continuer à bénéficier de la couverture** à laquelle il accédait dans le cadre de son dernier emploi. Jusqu'à présent ce mécanisme ne s'appliquait pas dans le sport.

Concrètement, cela signifie qu'à compter du 1^{er} juin 2015, tout salarié quittant l'association et indemnisé par Pôle Emploi, bénéficie gratuitement de la portabilité de ses droits en matière de prévoyance ; à savoir garanties des risques graves de la vie (longue maladie, invalidité et décès).

La portabilité est conditionnée : La loi prévoit que (*art. L. 911-8 du Code de la Sécurité Sociale*) :

- 1- **La rupture du contrat de travail doit ouvrir droit à une indemnisation par l'assurance chômage** (échec du CDD, rupture conventionnelle, licenciement pour faute simple ou grave, fin de contrat d'apprentissage).
- 2- **Le maintien des garanties est plafonné à 12 mois.** Le maintien des garanties est applicable dès la date de cessation du contrat de travail et pendant une durée égale à la période d'indemnisation du chômage (sans excéder 12 mois).
- 3- **Le salarié doit, pendant la durée de son contrat de travail, avoir bénéficié de la couverture collective prévoyance.**
- 4- **Les garanties maintenues au bénéfice de l'ancien salarié sont celles en vigueur dans l'entreprise.**
- 5- **Le maintien des garanties de prévoyance ne peut conduire l'ancien salarié à percevoir des indemnités d'un montant supérieur à celui des allocations chômage qu'il aurait perçues au titre de la même période.**
- 6- **L'ancien salarié doit justifier auprès de son organisme assureur, à l'ouverture et au cours de la période de maintien des garanties, des conditions prévues par la loi.**
- 7- **L'employeur doit signaler au salarié le maintien des garanties dans le certificat de travail et informer l'organisme assureur de la cessation du contrat de travail.**

À noter que si les garanties concernées bénéficiaient également aux ayants droits du salarié, le maintien les concerne également.

Si le salarié retrouve un emploi avant la fin de la période de portabilité, il doit en informer son ancien employeur pour que celui-ci mette fin aux garanties. En cas de doute, l'employeur ne peut pas prendre d'initiative. Il doit demander à son ancien salarié de justifier de son affiliation au Pôle Emploi.

**Le Comité Départemental de Sport Adapté recherche des bénévoles
pour le Championnat de France VTT Sport Adapté du 25 au 27 septembre 2015.**

Si vous êtes intéressés, contactez le Comité au 04 73 14 89 19.



Avec le partenariat



Centre d'Affaires Auvergne
15 bis rue du Pré la Reine
63 000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 14 09 61 - ✉ CDOS63@wanadoo.fr

http://puydedome.franceolympique.com



Directrice de publication : Geneviève SECHAUD
Rédactrices : Chrystelle DUCORNAIT, Bérandère
LAMBERT, Christine MEUNIER,
et Estelle VERNET.

Publication : C.D.O.S 63

N° 24 : Septembre 2015 - prix : 0.10 €